

Saint Martin d'Hères, le 1er mars 2022

Affaire suivie par Leïla NINOUS

Assistante de direction

☎ 04 76 82 78 60

N/Réf : JCV-CD/LN/22.02.139

Objet : Impact de la fermeture de la galerie des amphithéâtres

Chères étudiantes et chers étudiants,

La galerie des amphithéâtres (GDA) va connaître une rénovation complète. Ces travaux vont avoir des conséquences sur l'activité pédagogique à Grenoble ; le site de Valence n'étant aucunement concerné.

J'en ai informé le Conseil de Faculté ce jeudi 3 février, auquel participaient vos représentants. Je souhaite néanmoins communiquer directement avec vous, afin que vous ayez toutes et tous la même qualité d'information.

Je vous remercie de ne pas contacter les services de l'administration, pour obtenir d'autres informations. Il n'y en a pas. Je communiquerai à nouveau avec vous dès qu'un scénario précis et définitif aura été arrêté.

1. La GDA va fermer totalement du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2023.
2. Concernant les examens :
 - a. Les examens de l'année 2021-2022 prévus au-delà du 1^{er} juin seront concernés par cette fermeture.
 - b. Tous les examens de l'année 2022-2023 seront touchés par cette fermeture.
 - c. Les examens seront répartis sur l'ensemble du campus universitaire, et éventuellement en dehors.
 - d. L'objectif est d'assurer la totalité des examens en présentiel, ce qui peut imposer des aménagements de leurs modalités (réduction du temps, écrits/oraux).
3. Concernant les enseignements :
 - a. Les cours magistraux de Licence et de Master 1 seront concernés par cette fermeture, pas les TD. Les cours Masters 2 ne le sont pas non plus.
 - b. Des amphithéâtres de « substitution » sur le campus (Amphis Weil et du CLV) vont être affectés prioritairement aux composantes, dont la Faculté de droit, qui utilisent la GDA.
 - c. Au regard des premières projections de répartition, les cours magistraux de Licence et de Master 1 seront très majoritairement en distanciel.
 - d. Dans ce contexte, les orientations privilégiées suivantes ont été soutenues par le Conseil de Faculté :
 - i. Maintien des créneaux des TD de Licence et de Master 1.

- ii. Maintien du présentiel pour deux matières à TD par semestre pour chaque niveau, de la L1 au M1.
- iii. Possibilité de l'organisation de cours le samedi.
- iv. Possibilité, soit d'alterner chaque semaine deux matières sur un même créneau, l'une étant en présentiel et l'autre en « distanciel » (le distanciel prend alors la forme d'un support écrit) ; soit de scinder le groupe en deux sous-groupes afin de les accueillir en présentiel en alternance chaque semaine.

Ces orientations ne sont aucunement définitives et constituent une base de travail. Le maintien de deux matières à TD n'est malheureusement pas à considérer comme un minimum acquis. Evidemment, l'ambition est d'aller bien au-delà, en cherchant et en profitant de toutes les opportunités possibles, y compris en dehors du campus.

Je tiens donc à vous assurer que la Faculté de droit s'efforce de tout mettre en œuvre pour que les enseignements en distanciel soient les moins nombreux possibles. J'ai naturellement insisté auprès de la présidence de l'Université sur les effets particulièrement négatifs de ces travaux, après deux ans de contexte pandémique, et sur la nécessité d'un soutien sans faille de sa part.

En vous annonçant un tel scénario noir, je ne souhaite pas qu'il y ait d'erreur d'interprétation sur mon courrier. Factuellement, tout d'abord, le projet immobilier décidé par l'UGA est indiscutablement positif en matière d'amélioration de vos conditions de travail. Ensuite, il était évident, dès son origine, qu'une partie des enseignements serait en distanciel puisque dix amphithéâtres de très grandes capacités sont inutilisables en même temps et qu'il n'en existe pas d'équivalent dans le bassin grenoblois. Enfin, le calendrier des travaux en une seule tranche est de loin la moins mauvaise solution. Cela permet des travaux plus courts, en évitant des nuisances sonores telles qu'elles auraient transformé les cours en cauchemar. Toutefois, pédagogiquement, il est impossible d'accepter une formation en distanciel à 90% telle que l'annonce l'UGA, et d'ignorer le calendrier malheureux des travaux qui suit une pandémie et son cortège de cours à distance. Vous comprenez qu'il n'y a pas lieu, par facilité, d'accuser l'UGA de tous les maux ; en revanche, la volonté de trouver le plus de substituts possibles aux amphithéâtres doit être totale.

Mais, quels que soient nos efforts, **la désorganisation de l'emploi du temps des étudiants inscrits en Licence et en M1 sera majeure.**

J'imagine l'émotion que vous pouvez ressentir, mais j'ai fait le choix de la transparence et de la pédagogie. Je continuerai et vous informerai, je le redis, dès que je pourrai vous apporter des éléments nouveaux et clairs. L'objectif est de vous offrir les meilleures conditions de travail possibles.

Je vous prie de recevoir, chères étudiantes et chers étudiants, mes salutations les meilleures.

Le Doyen,

Adresse

Faculté de droit - Université Grenoble Alpes – CS 40700 38040 Grenoble cedex 9

Tél.

04 76 82 78 60

Courriel secrétariat

Secretariat-doyen-droit@upmf-grenoble.fr